

**DÉCISION DU MAIRE N° 2025-113
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : RENOUELEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2025 DE LA
COMMUNE DE SAINT-FLOUR A L'ASSOCIATION ENERGIES 15**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 (24°) ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°26/06/2023-112 en date du 26 juin 2023 approuvant l'adhésion de la Commune à l'association Energies 15 ;

DÉCIDE

Article 1 : Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 à l'association Energies 15 ayant pour but de solliciter des conseils techniques concernant le chauffage biomasse, des études de faisabilité pour le dimensionnement des installations, une veille juridique, un suivi de performance des installations biomasse et l'organisation de l'approvisionnement en combustibles.

Article 2 : La Commune de Saint-Flour souhaite renouveler l'adhésion pour l'année 2025.

Article 3 : Cette cotisation est consentie moyennant la somme de 500 euros.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **23 JUIN 2025**

Transmise à la Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **23 JUIN 2025**

Fait à Saint-Flour, le 20 Juin 2025

Le Maire,

Philippe DELORT



SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 23 juin 2025 09:32
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-113

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-113, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250623-2025-113-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-113

Objet : Renouvellement d'adhésion pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Flour à l'association ENERGIE 15

Date de décision : 23/06/2025

Date de transmission : 23/06/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>